

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

DELIBERATION N° DE_2020_048

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 juin 2020

Nombre
de Conseillers en exercice 15
de Présents 14
de Votants 15

L'an deux mille vingt et le neuf juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, exceptionnellement et après autorisation, à la Salle Polyvalente de Champtercier, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

Attribution des subventions aux associations

Etaient présents : ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BARDET Michel, HAMOT Christine, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, PAGANI Virginie, VILLARON Bruno, TEULER Pierre, TURREL Delphine, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés :

Procuration de : ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ; Monsieur Michel BARDET, a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 03/06/2020

Monsieur le Maire présente les demandes de subventions pour l'exercice 2020.

Après discussion les membres du Conseil Municipal décident d'attribuer :

Pour les Associations dont le siège est sur la Commune un montant de 6 500€ réparti comme suit :

Virginie PAGANI se déclare non votante pour la subvention du "Comité des Fêtes", Michel BARDET se déclare non votant pour la subvention de "Des musiques et des mots" et Antoine ARENA non votant pour la subvention de "Rencontre et Partage" car il sont respectivement membres des associations mentionnées.

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
F.A.C - COMITE DES FETES	1 200.00 €	14	0	0
Judo Club	1 000.00 €	15	0	0
Champterroir	500.00 €	15	0	0
Rencontre et Partage	600.00 €	14	1	0

Des Musiques et des Mots	1 800.00 €	13	1	0
Coopérative scolaire	1 000.00 €	15	0	0
Les Z Arts Dance	400.00 €	15	0	0

Pour les Associations hors Commune un montant de 850 € réparti comme suit :

Associations	Subventions accordées	POUR	ABSTENTION	CONTRE
GDA THOARD	50.00 €	15	0	0
Ligue contre le cancer	100.00 €	15	0	0
Resto du Cœur	100.00 €	15	0	0
APAJH	100.00 €	15	0	0
Secours populaire	100.00 €	14	1	0
Croix rouge française	100.00 €	15	0	0
Secours catholique	100.00 €	15	0	0
Association de musique Duyes Bléone	100.00 €	15	0	0
Afm téléthon	100.00€	15	0	0

DIT que les crédits seront prévus au budget communal 2020.

POUR :15

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Monsieur le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour copie conforme.
Le Maire,
Antoine ARENA

Transmise au Représentant de l'État.

